



# COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE

Palais de la Paix, Carnegieplein 2, 2517 KJ La Haye, Pays-Bas

Tél : +31 (0)70 302 2323 Télécopie : +31 (0)70 364 9928

Site Internet : [www.icj-cij.org](http://www.icj-cij.org)

## Communiqué de presse

Non officiel

N° 2012/25

Le 19 septembre 2012

### Différend frontalier (Burkina Faso/Niger)

#### Retransmission en direct sur l'Internet des audiences publiques qui se tiendront du lundi 8 au mercredi 17 octobre 2012

#### Programme des audiences

LA HAYE, le 19 septembre 2012. Les audiences publiques en l'affaire du Différend frontalier (Burkina Faso/Niger), qui se tiendront du lundi 8 au mercredi 17 octobre 2012, au Palais de la Paix, à La Haye, où la Cour a son siège, seront retransmises en direct et dans leur intégralité sur le site Internet de la Cour (rubrique «Multimédia»).

#### Programme des audiences

##### Premier tour de plaidoiries

Lundi 8 octobre	10 heures-13 heures : Burkina Faso
	15 heures-18 heures : Burkina Faso
Mardi 9 octobre	10 heures-11 h 30 : Burkina Faso
Judi 11 octobre	15 heures-18 heures : Niger
Vendredi 12 octobre	10 heures-13 heures : Niger
	15 heures-16 h 30 : Niger

##### Second tour de plaidoiries

Lundi 15 octobre	10 heures-13 heures : Burkina Faso
Mercredi 17 octobre	15 heures-18 heures : Niger

En raison des travaux de rénovation de la grande salle de justice du Palais de la Paix, où siège normalement la Cour, les audiences publiques auront exceptionnellement lieu dans l'auditorium de l'Académie de droit international de La Haye, dont le bâtiment jouxte le Palais.

#### Historique de la procédure

Pour consulter l'historique de la procédure, il convient de se reporter au communiqué de presse n° 2012/14 du 22 mars 2012, qui figure sur le site Internet de la Cour ([www.icj-cij.org](http://www.icj-cij.org)).

---

#### **Note à l'attention du corps diplomatique, de la presse et du public**

1. Les audiences auront lieu **dans l'auditorium de l'Académie de droit international de La Haye**. Les téléphones portables devront être éteints.

2. En raison du nombre limité de places disponibles dans l'auditorium de l'Académie de droit international, le département de l'information invite les **membres du corps diplomatique** ayant l'intention d'assister aux audiences à le lui faire savoir avant le jeudi 4 octobre 2012 à minuit (information à adresser à : [confirmation@icj-cij.org](mailto:confirmation@icj-cij.org)).

3. **La procédure d'accréditation en ligne est ouverte aux médias jusqu'au jeudi 4 octobre 2012 à minuit**. Tous les détails pratiques figurent dans l'avis aux médias annexé au présent communiqué.

4. **Une procédure d'admission en ligne est en vigueur pour les groupes et visiteurs individuels**, qui devront soumettre leur demande sur le site de la Cour (cliquer sur «Assister à une audience») **avant le jeudi 4 octobre 2012 à minuit**.

5. Les audiences seront **retransmises en direct et dans leur intégralité** sur le site Internet de la Cour (rubrique «Multimédia»).

6. **Les comptes rendus des audiences seront publiés quotidiennement** sur le site Internet de la Cour (moyennant un délai approprié pour leur traductions).

7. Le dernier jour des audiences, **un communiqué de presse présentant les conclusions des Parties sera diffusé**. Les communiqués de presse de la Cour ne constituent pas des documents officiels.

---

La Cour internationale de Justice (CIJ) est l'organe judiciaire principal de l'Organisation des Nations Unies (ONU). Elle a été instituée en juin 1945 par la Charte des Nations Unies et a entamé ses activités en avril 1946. La Cour a son siège au Palais de la Paix, à La Haye (Pays-Bas). C'est le seul des six organes principaux de l'ONU dont le siège ne soit pas à New York. La Cour a une double mission, consistant, d'une part, à régler conformément au droit international les différends d'ordre juridique qui lui sont soumis par les Etats (par des arrêts qui ont force obligatoire et sont sans appel pour les parties concernées) et, d'autre part, à donner des avis consultatifs sur les questions juridiques qui peuvent lui être soumises par les organes de l'ONU et les institutions du système dûment autorisées à le faire. La Cour est composée de quinze juges, élus pour un mandat de neuf ans par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité des Nations Unies. Indépendante du Secrétariat des Nations Unies, elle est assistée par un Greffe, son propre secrétariat international, dont l'activité revêt un aspect judiciaire et diplomatique et un aspect administratif. Les langues officielles de la Cour sont le français et l'anglais. Aussi appelée «Cour mondiale», elle est la seule juridiction universelle à compétence générale.

Il convient de ne pas confondre la CIJ, juridiction uniquement ouverte aux Etats (pour la procédure contentieuse) et à certains organes et institutions du système des Nations Unies (pour la procédure consultative), avec les autres institutions judiciaires, pénales pour la plupart, établies à La Haye et dans sa proche banlieue, comme par exemple le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (ou TPIY, juridiction ad hoc créée par le Conseil de sécurité), la Cour pénale internationale (CPI, la première juridiction pénale internationale permanente, créée par traité, qui n'appartient pas au système des Nations Unies), le Tribunal spécial pour le Liban (ou TSL, organe judiciaire indépendant composé de juges libanais et internationaux), ou encore la Cour permanente d'arbitrage (CPA, institution indépendante permettant de constituer des tribunaux arbitraux et facilitant leur fonctionnement, conformément à la Convention de La Haye de 1899).

---

Département de l'information :

M. Andreï Poskakoukhine, premier secrétaire de la Cour, chef du département (+31 (0)70 302 2336)

M. Boris Heim, attaché d'information (+31 (0)70 302 2337)

Mme Joanne Moore, attachée d'information adjointe (+31 (0)70 302 2394)

Mme Genoveva Madurga, assistante administrative (+31 (0)70 302 2396)

**Avis aux médias**

**Différend frontalier (Burkina Faso/Niger)**  
**Procédure d'accréditation pour les audiences publiques qui se tiendront**  
**du lundi 8 au mercredi 17 octobre 2012**

**Retransmission en direct des audiences sur l'Internet**

Les représentants des médias sont priés de remplir le formulaire électronique de demande d'accréditation figurant sur le site Internet de la Cour ([www.icj-cij.org](http://www.icj-cij.org)) à la rubrique «Calendrier». **Les demandes d'accréditation devront parvenir à la Cour avant le jeudi 4 octobre 2012 à minuit.** Seuls les formulaires transmis en ligne seront acceptés.

**Accès au Palais de la Paix**

Les représentants des médias sont priés de se présenter à la grille du Palais de la Paix **entre 8 h 30 et 9 h 30 pour les audiences du matin, et entre 13 h 30 et 14 h 30 pour les audiences de l'après-midi**, munis d'une pièce d'identité et de leur carte de presse. **Seuls ceux dûment accrédités et en mesure de s'identifier seront autorisés à pénétrer dans l'enceinte du Palais.**

Le stationnement au Palais n'est pas autorisé. Seuls les véhicules avec antenne satellite peuvent bénéficier d'une dérogation, à demander dans le formulaire en ligne. Attention : les médias télévisés souhaitant retransmettre les audiences en direct sont invités à prendre contact, à l'avance, avec le département de l'information, les séances ayant lieu dans une salle d'audience temporaire.

**Accès à la salle d'audience**

L'attention des représentants des médias est en particulier attirée sur le fait que, en raison de travaux de rénovation de la grande salle de justice du Palais de la Paix, où siège normalement la Cour, les audiences auront exceptionnellement lieu dans l'auditorium de l'Académie de droit international de La Haye, dont le bâtiment jouxte le Palais. Les représentants des médias pourront assister aux audiences dans l'auditorium, où des places leur seront réservées (sur le côté droit en entrant). Néanmoins, la prise de vues ne sera autorisée que quelques minutes au début de chaque séance. Photographes et caméramen devront se tenir sur le côté droit de la salle.

**Salle de presse**

Les audiences seront retransmises en direct sur grand écran, en français et en anglais, dans une salle de presse temporaire située dans le hall d'entrée du bâtiment de l'Académie. Celle-ci disposera d'un accès Internet sans fil. Les équipes de TV pourront s'y connecter au système audiovisuel (PAL) de la Cour, les reporters radio au système audio. La salle de presse sera ouverte **une heure et demie avant le début de la première séance de chaque jour. Les représentants de la presse devront avoir quitté les lieux une heure après la fin de la dernière séance de la journée.**

Retransmission en direct sur l'Internet et fichiers multimédia

**Les audiences publiques seront retransmises en direct et dans leur intégralité (au format flash)** sur le site Internet de la Cour ([www.icj-cij.org](http://www.icj-cij.org)), à la rubrique «Multimédia» (voir les horaires, indiqués en heure locale (CET), dans le communiqué de presse 2012/25). Elles seront également proposées en différé (VOD, au format flash) sur le site de la Cour et, avec un délai technique pour leur mise en ligne, sur le site multimédia de l'ONU : <http://webtv.un.org/meetings-events/>.

---

Département de l'information :

M. Andreï Poskakoukhine, premier secrétaire de la Cour, chef du département (+31 (0)70 302 2336)  
M. Boris Heim, attaché d'information (+31 (0)70 302 2337)  
Mme Joanne Moore, attachée d'information adjointe (+31 (0)70 302 2394)  
Mme Genoveva Madurga, assistante administrative (+31 (0)70 302 2396)